Attaques de Trèbes et Carcassonne - Les indemnisations ont débuté pour les victimes

jeudi 28 juin 2018, par Thémis

Déjà 405 000 € de provisions versés aux victimes du 23 mars dernier.

Le vendredi 23 mars, la prise d'otages du Super U de Trèbes avait débuté depuis une heure à peine qu'un centre d'accueil provisoire des personnes impliquées intégrant une cellule d'urgence médico-psycholoigique était ouvert sur la commune par les services de l'Etat. Face à l'impérieuse nécessité de venir en aide aux victimes de ces tragiques événements, le préfet et la procureure de la République convoquaient, dès le lendemain, le Comité local d'accompagnement des victimes (CLAV) afin de coordonner les actions des différents acteurs de l'accompagnement : services de l'Etat, autorités judiciaires, services de police et de gendarmerie, élus et associations d'aide aux victimes étaient autour de la table. Un outil de pilotage voulu dès le départ pour assurer une "gestion locale" en lien avec les autorités nationales "pour répondre au plus près des besoins des victimes".

402 entretiens menés en trois mois

Après la réponse immédiate, la première réunion du CLAV conduisait à l'ouverture, le 25 mars, d'un espace d'information et d'accompagnement des victimes (EIAV), que visitait, dès le lendemain, la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes auprès du ministère de la Justice, Elizabeth Pelsez. Trois mois après l'ouverture du dispositif, la délégation interministérielle a accepté de répondre à nos questions, pour un premier bilan des actions menées afin, "d'accompagner tout au long de la procédure, dans la gratuité et la confidentialité". Ainsi, à la date du 25 juin, 402 entretiens ont été conduits par l'EIAV, dont 328 sur les deux premiers mois suivant les faits, puis 42 en mai et 31 en juin, alors que 2 nouvelles victimes se sont fait connaître au cours des deux derniers mois.

Après plusieures semaines d'entretiens, les besoins des victimes ont été clairement identifiés. Un tiers d'entre elles affichant un nécessaire suivi psychologique. Aujourd'hui, 15 personnes sont toujours suivies, une fois par semaine, par les psychologues de l'association France Victimes, opérateur pour le compte de l'Etat en pareille matière.
Les autres victimes accompagnées ont quant à elles fait état de besoins d'accompagnement en matière juridique, indemnitaires mais aussi dans le cadre de la procédure judiciaire, qu'il s'agisse de se constituer partie civile ou d'être orientées vers des avocats. Depuis le lancement de l'EIAV, une équipe de juristes de France Victimes est à pied d'œuvre, renforcée par un juriste du Conseil départemental d'accès aux droits détaché par le Tribunal de grande instance de Carcassonne.

Suivi psychologique pour 15 victimes

Peu de temps après la dramatique journée du 23 mars, un représentant du Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et autres infractions (FGTI), s'était rendu à Carcassonne, et installait une permanence au sein de l'EIAV, provoquant également "une réunion collective avec les employés du Super U de Trèbes". À ce jour, 59 victimes (8 carcassonnaises et 51 trébéennes) ont été prises en charge par le FGTI, qui a d'ores et déjà versé 405 000 € de provisions cumulées. De premières indemnisations qui pourront, et "seront complétées" par d'autres, au fur et à mesure de l'avancement des dossiers, comme le précisait hier le service de communication de la délégation interministérielle. Aujourd'hui et demain, deux représentants du FGTI sont d'ailleurs attendus à l'espace d'information et d'accompagnement des

victimes carcassonnais de la rue Fédou pour rencontrer "une trentaine de victimes".
Un lieu d’accueil qui, bien qu’il n’ait "pas de durée théorique" d’existence - sa fermeture ne pouvant être actée que par une décision conjointe du préfet et de la procureure de la République - devrait perdurer : "On envisage de le maintenir ouvert jusqu’en 2019, car c’est dans la durée que les besoins peuvent surgir, notamment sur le plan psychologique. Il s’agit également d’informer, pour que la population comprenne qu’on ne les abandonne pas".

Source : L’Indépendant
Auteur : Benjamin Seyer
Date : 28/06/18